VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 1er février 2016

Présents : MM & Mme Defat, Bourgmestre-Président ,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Maqua J, Adam D, Georges N, Gérard A, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

La séance publique est ouverte à 20 H.

Administration

1. **P.V. de la séance du 17/12/2015 et séance conjointe CPAS du 26.11.2015 : approbation.**

A l'unanimité, approuve le PV de la séance du 17/12/2015 et de la séance conjointe CPAS du 26.11.2015.

Fabrique d'Eglise

2. **Budget 2016 de la F.E. de Dohan.**

A l'unanimité, approuve le budget 2016 de la F.E. de Dohan, dont la part communale s'élève à 1.772,17 €.

Transactions immobilières

3. Echange sans soulte entre la SA Auberge de la Ferme à Rochehaut et la Ville de Bouillon : Décision de principe

a. **La Ville cède à la SA Auberge de la Ferme, deux parcelles communales sises rue de la Cense, 6830 à Rochehaut (ancienne école), cadastrées à Rochehaut , 8éme Div., S° A, n° 66M & 66N d'une superficie totale de 11 a 59 ca et dont l'estimation globale a été calculée à 140 000,00€**
b. **La SA Auberge de la Ferme cède à la Ville une parcelle sise route de la Spèche, 4 à 6830 Rochehaut (Pavillon du Petit Bois), cadastrée à Rochehaut, 8éme Div., S° A n°590L d'une superficie de 14 a 50 ca et dont l'estimation a été calculée à 490 000,00€.**

Par 9 oui et 8 abstentions (MM Gobert, Dachy, Istace, Albert, Adam, Mmes Lemmens, Georges, Maqua), marque son accord de principe sur cet échange sans soulte. La minorité justifie son abstention par les argumentations suivantes :

1) coût important des frais de l'échange, des frais notariés et des droits

d'enregistrement
2) pas d'avis des villageois
3) sécurité aléatoire à proximité du « Pavillon du Petit Bois », proximité d'un carrefour, sécurisation des piétons par des trottoirs, des éclairages. Pensez à la sortie des jeunes lors de festivités et ne pas répéter les malheurs d'hier à d'autres endroits
4) disparition définitive de l'école du village
5) coût exorbitant par rapport à la construction d'une nouvelle salle réalisée dans le cadre du PCDR subsidiée à 80 %.

Travaux

4. Décret du 17.12.15 modifiant le CDLD en vue de préciser les règles de compétences en matière de marché public – Le Conseil confirme sa délégation totale au Collège Communal pour les dépenses relevant du budget ordinaire et décide de déléguer ses compétences au Collège Communal pour les dépenses relevant du budget extraordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure à 15 000,00€ HTVA.

A l'unanimité, confirme sa délégation totale au Collège Communal pour les dépenses relevant du budget ordinaire et décide de déléguer ses compétences au Collège Communal pour les dépenses relevant du budget extraordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure à 15 000,00€ HTVA.

5. Crédits d'Impulsions – CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Surveillant & Coordinateur pour les travaux d'aménagement de la venelle qui part de la rue de l'Ange Gardien jusqu'à la rue Au-Dessus de la Ville à Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve le CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Surveillant & Coordinateur pour les travaux d'aménagement de la venelle qui part de la rue de l'Ange Gardien jusqu'à la rue Au-Dessus de la Ville à Bouillon.

M.F.ISTACE quitte la séance.

6. CSC pour les travaux de remplacement du revêtement de sol de la salle du hall de sports à Bouillon pour un montant estimatif de 78 558,04€ TVAC : approbation.

A l'unanimité, approuve le CSC pour les travaux de remplacement du revêtement de sol de la salle du hall de sports à Bouillon pour un montant estimatif de 78 558,04€ TVAC.

7. PIC 2016 – CSC pour les travaux d'entretien de voirie 2016 pour un montant estimatif de 603.517,75 € TVAC.

A l'unanimité, approuve le CSC pour les travaux d'entretien de voirie 2016 pour un montant estimatif de 603.517,75 € TVAC.

Questions de M.Dachy

Concernant le Plan Lumière, quel matériel a-t-il été installé à l'église de Bouillon ? Sont-ce des ampoules économiques ? Il y a un problème dû sans doute à une consommation excessive ; le « TECO » général se déclenche sans arrêt et met toute l'église dans l'obscurité à chaque messe du soir.
M.A.Houthoofdt ira voir le problème.

Concernant la sécurité publique, M.Dachy estime que le ruisseau du Petit Pré (garage Lefèvre) est dangereux et qu'il faut mettre une grille à l'entrée du perthuis.
M.J.Poncelet confirme que la pose de cette grille est prévue et commandée.

En ce qui concerne les dates des conseils, la Minorité demande que l'on « bloque » un jour bien précis de la semaine comme, par exemple, le jeudi et optimalement, qu'on établisse un agenda pour l'année pour ce faire.
Le Bourgmestre rétorque que ce n'est pas toujours facile de fixer à l'avance les dates de conseil parce que l'ordre du jour dépend et de l'actualité administrative et de la nécessité d'avoir une majorité au C.C.
Néanmoins, il promet de faire une proposition d'agenda des séances du conseil communal pour 2016, proposition non définitive.

M.Dachy demande quand les grilles de l'école communale, côté Rue Georges Lorand, seront à nouveau ouvertes ?
M.G.Denis répond qu'elles seront ouvertes dès le congé de carnaval (souci de sécurité !!).

La séance est levée à 21 H 45'. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 25 février 2016.

Par le Conseil :

Le Directeur Général,	Le Bourgmestre,
J. MATHIEU	A. DEFAT